INVESTISSEMENT CONSEILS
Pays : France
Périodicité : Mensuel
OJD : 21000

Date : JUIN 16
Page de l'article : p.63

L'examen CGPC intègre désormais une UV sur la réglementation

L'association française des Conseils en gestion de patrimoine certifiés a récemment décidé d'intégrer un module dédié à la réglementation et à la déontologie dans son process de certification. Explications.

A compter de la session d'examens de certification qui se déroulera en septembre prochain, une sixième unité de valeur sera dédiée à la réglementation et à la déontologie et concerne aussi bien les conseils en gestion de patrimoine indépendants que salariés.

« Depuis deux ans, nous réfléchissons à cette nouvelle évolution afin d'être en harmonie avec les transformations de la profession, en particulier celles induites par les directives IDD et Mifid II, et qui concerne l'ensemble des professionnels, annonce Françoise Odau, directeur délégué de CGPC. *Il s'agit d'une évolution naturelle de notre examen qui a également su accompagner les mutations des patrimoines, ainsi que la mobilité géographique du client et ses impacts aux niveaux civil et fiscal, l'évolution de la structure familiale ou encore l'émergence de nouveaux produits.»*

Par ailleurs, l'association qui compte près de mille huit cents membres (dont plus de 20 % de conseillers en gestion de patrimoine indépendants) poursuit son développement, notamment avec la reconnaissance de ses certifications spécialisées lancées l'an passé, une présence accrue sur les réseaux sociaux, un élargissement de son offre de formation continue post-certification ou encore un accompagnement de ses adhérents, par exemple, vis-à-vis des évolutions engendrées par l'émergence des FinTechs.

« Nous souhaitons réaffirmer notre positionnement comme une structure décernant un label de qualité au profit de la clientèle finale et supprimer la confusion avec les organisations professionnelles, affirme Françoise Odau. *Tous nos efforts convergent dans ce sens actuellement.»*

Tous droits réservés à l'éditeur